

> Interview coordonnée par Céline Mercier, Responsable du service Information-Communication chez Brulocalis, et André Fernandes, Digital Communications Officer au CCRE.

## QUELLE STRATÉGIE POUR LES POUVOIRS LOCAUX EUROPÉENS APRÈS LE 9 JUIN ?

Dans le cadre de ce dossier sur l'année électorale 2024, les européennes se profilant, nous avons interrogé notre association ombrelle européenne, le CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe), sur le bilan de la dernière législature européenne. Quels grands dossiers ont impacté les pouvoirs locaux, et quelles actions attendre en priorité ? Qui de mieux pour nous apporter cet éclairage que Gunn Marit Helgesen, Présidente du CCRE, de l'Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux, Conseillère municipale de Vestfold et Telemark, membre du Congrès du Conseil de l'Europe, et représentante également de la Norvège au sein du Conseil mondial et du Bureau exécutif de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis).



> Gunn Marit Helgesen, Présidente du CCRE.



Comment évaluez-vous la législation ayant une incidence sur les autorités locales promulguée par la législature européenne qui se termine ?

**Gunn Marit Helgesen :** « Sous la conduite d'Ursula von der Leyen, la Commission européenne a établi un agenda politique ambitieux qui se concentre sur des priorités politiques clés et s'accompagne de conséquences directes tant au niveau local que régional. Le Pacte vert pour l'Europe (NDLR: le fameux « Green Deal »), la Décennie numérique de l'Europe (« Digital Decade ») ou le Socle européen des droits sociaux consti-

tuent autant d'initiatives stratégiques mettant en avant des paquets législatifs et des mesures susceptibles d'améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Le Pacte vert agrège ainsi des dizaines de politiques et de législations. En tant que Présidente du CCRE, je me réjouis de l'approche holistique et intersectorielle mise en place pour garantir une transition durable.

Cependant, les communes et régions font face à de nombreux défis pour sa mise en œuvre. Parmi les difficultés à surmonter, on notera la rareté des ressources techniques et financières, le manque d'une coopération efficace en matière de gouvernance à plusieurs niveaux, la lourde charge administrative de reporting et la rigidité du cadre de mise en œuvre.

Respecter l'engagement du Pacte vert européen d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 dépendra d'actions fortes, tant au niveau local que régional.

À travers l'Europe, les gouvernements locaux et régionaux mobilisent 58 % des dépenses publiques liées au réchauffement climatique, soit plus que leurs gouvernements centraux. De plus, l'analyse du CCRE montre que ces niveaux de pouvoir assument seuls les responsabilités ou les partagent pour 68,3 % des aspects repris dans les Plans nationaux énergie-climat des États membres, notamment concernant les rénovations d'écoles et d'hôpitaux ou la planification de la création de parcs éoliens et solaires.

Le cadre législatif du Pacte vert doit être flexible et adapté à chaque contexte géographique et économique (évitons les solutions uniques et favorisons une approche basée sur les risques). Les réglementations nationales et européennes qui appuient et valident l'expertise et les solutions locales sont non seulement plus efficaces, mais aussi plus durables sur le plan politique. Elles garantissent en effet l'appui de majorités politiques plus importantes et l'implication des communautés locales dans les décisions qu'elles doivent mettre en œuvre. »

Quelles sont les principales réussites de l'UE, selon vous ?

**Gunn Marit Helgesen :** « Je relève plusieurs exemples de rapprochements et de collaborations améliorées entre l'UE et les communes et régions. De manière générale, je constate une amélioration du dialogue politique entre l'UE et les responsables des territoires, de la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir, de la prise en compte du niveau local dans des législations européennes thématiques, de nouvelles possibilités de financement direct et de nouveaux outils qui encouragent le développement des capacités au niveau local, ce qui a contribué à une meilleure approche des défis et besoins essentiels des gouvernements locaux et régionaux.

Les initiatives de grande valeur et à long terme comme la *Convention des Maires*, le programme *PLATFORMA* (coalition des villes et régions pour la coopération au développement) et le dialogue social européen sont désormais renforcées par des actions plus récentes, notamment l'*European Urban Initiative*. Ce programme soutient les communes en leur octroyant un financement dans le cadre de la Politique de cohésion et des actions innovantes liées au Programme urbain de l'UE.

## Brulocalis en parle et vous aide !

L'initiative urbaine européenne se traduit notamment par des appels à projets repris dans notre base de données des subsides (accessibles seulement à nos membres), par exemple pour l'appel « *Evaluations par les pairs* » ouvert jusqu'au 30 avril mais pour lequel Bruxelles n'est pas prioritaire, mais plus encore pour les « *Echanges de ville à ville (2023-2027)* » pour lequel ne court pas de deadline.

Si ce programme vous intéresse, Brulocalis a mis en place une **cellule projets européens** visant à accompagner ses membres (communes et CPAS de la RBC) dans le montage de leurs projets européens. N'hésitez pas à envoyer un email au [point de contact](mailto:dla@brulocalis.brussels) pour toutes vos questions: [dla@brulocalis.brussels](mailto:dla@brulocalis.brussels).

L'intensification du dialogue direct entre les membres de la Commission et les responsables politiques locaux et régionaux sur les priorités communes s'est avérée cruciale pour aborder les besoins et défis au niveau territorial et identifier les actions à entreprendre conjointement. Ce fut par exemple le cas pour la commissaire Ferreira concernant les politiques régionales, pour le vice-président Dombrovskis et le commissaire Gentiloni à propos de la *réforme de la gouvernance économique au sein de l'UE*, pour la commissaire Ferreira à nouveau au sujet de l'avenir de la Politique de cohésion<sup>1</sup>, et pour le commissaire Sefcovic sur la mise en œuvre du Pacte vert.

Le dialogue et les aspects pratiques de la collaboration entre les différents niveaux de gouvernance ont été testés concrètement dans le cadre du *Programme urbain*. Cette initiative a permis d'aborder les nouveaux enjeux territoriaux dans des domaines clés qui vont de la qualité de l'air à la transition numérique en passant par l'emploi et

les compétences dans l'économie locale. Cette approche impliquait des villes et des communes de différentes tailles ainsi que des régions, des États membres et la Commission européenne. Elle a contribué à l'élaboration de meilleures politiques et législations européennes ainsi qu'à l'identification de possibilités de financement correspondant davantage aux besoins locaux.

Les crises mondiales, l'actualité géopolitique et économique ainsi que les perturbations technologiques nécessitaient de nouveaux financements ciblés tels que *l'instrument Facilité pour la reprise et la résilience* et *le programme pour une Europe numérique*, ainsi que des réponses législatives pour gérer les répercussions sociales, économiques et de santé publique en Europe.

Les points de vue des gouvernements locaux et régionaux ont été pris en considération dans de nombreux textes législatifs de l'UE. C'est le cas de plusieurs propositions de l'UE faisant partie du Pacte vert, comme la *directive relative à la surveillance des sols*, qui reprend le principe de subsidiarité et la coordination avec les parties prenantes locales et régionales, ou de la *directive relative à l'efficacité énergétique des bâtiments*, laquelle reconnaît désormais l'importance d'une « *approche par quartier* » pour la mise en œuvre de solutions globales de chauffage et de climatisation. Les enjeux et besoins territoriaux ont également été soulignés dans *l'Agenda territorial européen 2030* ainsi que dans le projet de rapport sur la Politique de cohésion 2014-2020. »

## Quel sera le premier point auquel vous vous attaquerez lors du prochain mandat, une fois que les institutions européennes seront en place ?

**Gunn Marit Helgesen:** « Malgré les exemples et cas pratiques positifs sur lesquels nous pouvons nous appuyer, je pense qu'une vision claire à long terme et une stratégie concrète pour les communes et les régions au niveau européen restent nécessaires.

Le prochain Parlement européen et la future Commission européenne devraient s'engager à respecter un agenda politique qui intègre automatiquement dans leurs décisions les conditions locales. Une telle initiative demande avant tout de renforcer le principe de partenariat dans toutes les politiques de l'UE, en particulier concernant les futurs instruments de financement et les politiques d'investissement de l'UE, ainsi que de procéder à un examen strict de la subsidiarité et de la proportionnalité des nouvelles directives et réglementations relatives aux intérêts locaux et régionaux.

Assurer la mise en œuvre de mécanismes de subsidiarité efficaces est primordial pour améliorer les politiques. Cet objectif demande en outre un plus grand engagement des gouvernements locaux et régionaux à chaque étape du processus de prise de décision de l'UE. Il est impératif d'encourager la collaboration et la coordination entre les différents niveaux de pouvoir afin de fournir des services publics qui répondent adéquatement aux besoins des citoyens et renforcent la capacité de l'Europe à gérer efficacement les crises à venir. Les législateurs de l'UE doivent reconnaître le rôle capital des gouvernements locaux et régionaux dans la réalisation d'objectifs ambitieux à l'échelle de l'UE. Les décideurs de l'UE doivent améliorer la collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux pour respecter les priorités essentielles, en particulier en matière de climat, d'énergie, de transformation numérique et de droits sociaux, en s'assurant que les enjeux et les exigences au niveau infranational sont pris en compte et traités de manière adéquate.

Comme l'indique l'appel à l'action du CCRE, nous conseillons vivement d'établir un dialogue plus permanent entre le Parlement européen et la Commission européenne d'une part, et les gouvernements locaux et régionaux d'autre part, en particulier compte tenu de la grande quantité de textes de loi européens qui seront mis en application dans les années à venir. »



1. Le débat sur cette politique de cohésion a récemment donné lieu à la publication d'un rapport d'expert qui pointe e.a. l'insuffisance de la dimension territoriale de certaines politiques de l'UE. Voir « *Forging a sustainable future together: cohesion for a competitive and inclusive Europe - Report of the high-level group on the future of cohesion policy* », February 2024